



COFIDUR



## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS.

24 novembre 2009 /

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 30 juin 2009
- **Titres concernés** : Actions ordinaires
- **Nombre d'actions détenues avant mise en oeuvre du programme** : Aucune
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 862 741 actions
- **Prix maximum d'achat** : 2 Euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
  - L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
  - La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
  - L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2009 soit jusqu'au 30 décembre 2010.

– **Date d'application** : 24 novembre 2009

---